

Résolution V/12 : Programme de travail et budget

La Conférence,

Ayant adopté la Déclaration de Bonn pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs et le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs,

Rappelant sa résolution I/1, dans laquelle elle a invité le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé à fournir le personnel et autres ressources nécessaires, dans la limite des ressources disponibles, pour permettre à leurs organisations respectives de jouer un rôle de chef de file, dans leurs domaines de compétences, s'agissant de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques,

Saluant la résolution 5/7 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relative à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, dans laquelle la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement a été priée de continuer à fournir des services de secrétariat et un appui administratif de qualité aux fins de la mise en œuvre de toutes les décisions que la Conférence a adoptées,

Se félicitant de la résolution WHA76.17 de l'Assemblée mondiale de la Santé relative à l'incidence des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine,

Rappelant que le financement du secrétariat de l'Approche stratégique a été assuré sur une base volontaire, et notant les besoins découlant de l'adoption du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs,

Prenant acte des décisions BC-16/22, RC-11/9 et SC-11/21 relatives à la coopération et à la coordination internationales avec d'autres organisations, adoptées par les conférences des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, en vue de resserrer la coordination et la coopération entre les conventions et le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, de promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, d'améliorer la mise en œuvre des conventions aux niveaux national et régional et de favoriser le renforcement des capacités,

Consciente des négociations actuellement menées en vue de mettre fin à la pollution plastique, conformément à la résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant » et à la résolution 5/8 de l'Assemblée pour l'environnement relative à la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution, ainsi que des liens potentiels entre le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs et ces processus,

Prenant note des activités du secrétariat et du document budgétaire pour 2024–2026¹,

1. *Prend note avec satisfaction* des travaux menés par le secrétariat de l'Approche stratégique depuis l'adoption de cette dernière ;

2. *Invite* le secrétariat à resserrer la coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé afin de maintenir et de renforcer la participation du secteur de la santé au Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs ;

3. *Approuve* le programme de travail, le budget et le tableau des effectifs du secrétariat soumis à titre indicatif pour la période 2024–2026, tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 de l'annexe à la présente résolution ;

4. *Invite* le secrétariat à renforcer la coopération et la coordination sur des questions d'intérêt commun avec les parties prenantes concernées, telles que les secrétariats de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause

¹ Voir le document SAICM/ICCM.5/3/Rev.1.

applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Minamata sur le mercure, la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi que les secrétariats d'organismes négociant un instrument international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique et la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques, et les secrétariats des instruments qui en découleront ;

5. *Prend note* de l'adoption de décisions de procédure sur des questions d'organisation et des questions administratives et budgétaires par la procédure d'approbation tacite pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) lorsqu'elle n'était pas en session ;

6. *Décide* de l'utilisation du solde des liquidités du fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, soit un montant de 2 492 746,53 dollars des États-Unis, composé des remboursements des partenaires d'exécution, des contributions finales des donateurs et des intérêts cumulés du fonds d'affectation spéciale au fil des ans, tel qu'indiqué dans la résolution V/3 relative aux considérations financières ;

7. *Engage* tous les gouvernements et autres parties prenantes en mesure de le faire, conformément à la méthode intégrée de financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, à fournir des ressources financières et autres pour permettre au secrétariat de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées, comme indiqué dans ses résolutions ;

8. *Prie* le secrétariat de lui faire rapport, à sa prochaine session, sur ses activités, ses effectifs et son budget ;

9. *Prie également* le secrétariat d'établir un budget pour la période 2027–2029, qu'elle examinera à sa prochaine session, qui explique les principaux principes, les hypothèses et la stratégie sur lesquels repose le budget et qui présente les dépenses pour cette période selon leur répartition par programme et ventilées par activité budgétaire ;

10. *Décide* que le calendrier des réunions futures du Groupe de travail à composition non limitée après 2025 sera fixé par la Conférence.

Annexe de la résolution V/12

Activités proposées et projet de budget

I. Activités proposées

Tableau 1

Activités proposées sur la base des recommandations issues du processus intersessions soumises à l'examen de la Conférence dans le projet de programme de travail pour la période 2024–2026

<i>Fonction du secrétariat</i>	<i>Activités pour la période 2024–2026</i>
Promouvoir l'établissement et le maintien d'un réseau de parties prenantes aux niveaux national, régional et international	<ul style="list-style-type: none">• Interagir avec le vaste réseau de parties prenantes et de secteurs du Cadre mondial relatif aux produits chimiques - Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, et lui servir de plateforme, en encourageant de manière proactive la nomination de correspondant(e)s par ces parties prenantes, et en utilisant davantage le système de webinaire du secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm afin de faciliter les communications régulières.
Promouvoir et faciliter la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, y compris le renforcement des capacités et l'assistance technique	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer un document d'information sur la portée des modalités et autres arrangements nécessaires à la mise en œuvre complète du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs.• Faciliter, à la demande d'un gouvernement, les examens volontaires par les pairs.
Continuer à renforcer les relations de travail avec les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et leurs réseaux, d'autres organismes des Nations Unies et les secrétariats des accords internationaux compétents afin de tirer parti de leur expertise sectorielle	<ul style="list-style-type: none">• Soumettre les résultats pertinents de la Conférence à différentes instances, telles que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, l'Assemblée mondiale de la Santé, les conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, et d'autres forums, selon qu'il convient.• Promouvoir et favoriser l'engagement multisectoriel et multipartite dans la mise en œuvre des éléments programmatiques du Cadre mondial relatif aux produits chimiques - Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs et dans l'ordre du jour de la Conférence.• Cerner les possibilités d'accroître la coopération au titre du Cadre avec d'autres organismes pertinents tels que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal sur des objectifs complémentaires en matière de gestion de la pollution et des produits chimiques.• Assurer la liaison et suivre les derniers développements concernant la création du groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution et le comité de négociation international chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.• Poursuivre la maintenance de la plateforme de gestion des connaissances.• Continuer à participer aux réunions du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et soutenir l'engagement des organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

<i>Fonction du secrétariat</i>	<i>Activités pour la période 2024–2026</i>
Faciliter et promouvoir l'échange d'informations scientifiques et techniques pertinentes, y compris l'élaboration et la diffusion de documents d'orientation destinés à soutenir la mise en œuvre par les parties prenantes, et fournir des services d'échange d'informations	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et diffuser des documents d'orientation (y compris sur les mécanismes de financement) pour soutenir la mise en œuvre par les parties prenantes du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs. • Appuyer le processus de définition, de sélection et d'adoption des sujets de préoccupation, ainsi que les travaux des groupes spéciaux de travail multipartites établis à cet effet au titre du Cadre. • Fournir des services d'échange d'information pour appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, y compris la promotion de l'échange d'informations scientifiques et techniques pertinentes entre les parties prenantes concernées. • Soutenir la mise en place et le maintien d'un centre d'échange d'informations pour fournir des informations sur la mobilisation des ressources et les sources de financement possibles pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. • Continuer d'assurer la liaison et la collaboration afin de mobiliser les compétences concernant l'évaluation des lacunes scientifiques et des carences en matière de politiques, en égard au processus en cours du groupe d'experts sur l'interface science-politiques, en faisant fond sur le rôle joué par le groupe d'experts en tant que forum au sein duquel les questions de politique générale pourraient être abordées en pleine coordination avec le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs. • Assurer la liaison et la collaboration avec tout futur instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, en s'appuyant sur la valeur ajoutée du Cadre pour mobiliser les secteurs économiques et industriels concernés par l'objectif de l'instrument sur la pollution plastique et pour coordonner les actions sur les questions communes en matière de politiques.
Faciliter les réunions et les travaux intersessions de la Conférence ainsi que les réunions régionales, et diffuser les rapports et les recommandations de la Conférence, notamment auprès des organisations et institutions mondiales et régionales concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la prochaine session de la Conférence en 2026. • Organiser la prochaine réunion du Groupe d'experts à composition non limitée pour le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs en 2025. • Organiser une série de réunions régionales avant la prochaine session de la Conférence et la prochaine réunion du Groupe de travail à composition non limitée, afin de préparer et de faciliter la contribution aux activités, de recevoir des informations récentes émanant de différentes régions sur les actions prioritaires convenues par la Conférence à sa cinquième session et de promouvoir l'échange de compétences et d'informations. • Organiser une réunion en présentiel du Bureau de la Conférence par an. Des réunions en ligne du Bureau seront également organisées au besoin. • Procéder à la planification et à la collecte de fonds pour les réunions susmentionnées. Suivre l'exécution du budget du secrétariat ainsi que les contributions des donateurs et coordonner l'établissement des rapports destinés aux donateurs.
Soutenir le fonctionnement des organes subsidiaires chargés des questions techniques, des politiques et des questions scientifiques ainsi que les organes d'experts spéciaux créés par la Conférence.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les organes subsidiaires chargés des questions techniques, des politiques et des questions scientifiques ainsi que les organes d'experts spéciaux créés par la Conférence.
Promouvoir, renforcer et soutenir la participation de tous les secteurs et parties prenantes à la Conférence et au programme de travail, y compris aux sessions de la Conférence internationale et aux réunions régionales.	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la participation des secteurs économiques et industriels. • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et un plan relatif à l'engagement.
Faire rapport à la Conférence sur la mise en œuvre par toutes les parties prenantes du Cadre mondial relatif aux produits chimiques –	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre compte, à la prochaine session de la Conférence, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des nouveaux programmes, des autres activités et des initiatives liées à la mise en œuvre

<i>Fonction du secrétariat</i>	<i>Activités pour la période 2024–2026</i>
Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs	<p>du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la liaison, dans le cadre des suites données à la cinquième session de la Conférence, avec toutes les parties prenantes sur les recommandations, les résolutions et les résultats de la Conférence, y compris au moyen de consultations des parties prenantes et des secteurs.
Faire rapport à la Conférence, à sa prochaine session, sur l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des sexes.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan d'action pour l'égalité des sexes conformément à la résolution V/4.
Présenter, lors de la prochaine session de la Conférence, un projet de lignes directrices visant à permettre aux correspondant(e)s nationaux(les) de renforcer les capacités nationales de gestion des produits chimiques et des déchets et d'en faire une priorité.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des directives sur les moyens de renforcer les capacités des correspondant(e)s nationaux(les), ainsi que sur la manière dont ces dernier(ère)s peuvent promouvoir la collaboration et la coopération multisectorielles, coordonner cette collaboration et favoriser la communication et la sensibilisation concernant les risques.
Rendre compte, à la prochaine session de la Conférence, de l'état d'avancement des travaux et des activités liées à la structure de mesurabilité du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs.	<ul style="list-style-type: none"> Établir et appuyer les travaux d'un groupe de travail spécial à composition non limitée sur la mesurabilité et les indicateurs.

II. Projet de budget

Tableau 2

Projet de budget indicatif du secrétariat pour la période 2024–2026

(En dollars des États-Unis)

		2024	2025	2026	Total
10	Personnel du projet				
	1100				
	1101				
	Coordonnateur(rice) P-5 (Fonds pour l'environnement)	–	–	–	–
	1102				
	Administrateur(rice) de programme P-4 (participation des secteurs de la santé et du travail)	202 000	208 060	214 302	624 362
	1103				
	Administrateur(rice) de programme P-4 (mise en œuvre des politiques)	202 000	208 060	214 302	624 362
	1104				
	Administrateur(rice) de programme P-4 (fonctionnement et organisation)	202 000	208 060	214 302	624 362
	1105				
	Administrateur(rice) de programme P-3 (fonctionnement et organisation)	182 000	187 460	193 084	562 544
	1106				
	Administrateur(rice) de programme P-3 (gestion des connaissances et mesurabilité)	182 000	187 460	193 084	562 544
	1107				
	Administrateur(rice) de programme P-3 (collaboration intersectorielle et multipartite)	182 000	187 460	193 084	562 544
	1108				
	Spécialiste de la gestion des fonds P-3	182 000	187 460	193 084	562 544
	1109				
	Administrateur(rice) de programme adjoint(e) P-2 (renforcement des capacités)	162 000	166 860	171 866	500 726
	1110				
	Administrateur(rice) de programme adjoint(e) P-2 (communications)	162 000	166 860	171 866	500 726
	1111				
	Administrateur(rice) de programme adjoint(e) P-2 (appui informatique/ inscriptions/Web/contrôle de l'appui documentaire)	162 000	166 860	171 866	500 726
	1199				
	Total partiel	1 820 000	1 874 600	1 930 838	5 625 438

			2024	2025	2026	Total
1200	Consultant(e)s (description de l'activité ou du service)					
	1201	Consultant(e)s	100 000	100 000	100 000	300 000
	1299	Total partiel	100 000	100 000	100 000	300 000
1300	Appui administratif (titre et classe)					
	1301	Secrétaire GS-6 (assistant(e) administratif(ve) du secrétariat)	151 000	155 530	160 196	466 726
	1302	Secrétaire GS-6 (assistant(e) administratif(ve) du secrétariat)	151 000	155 530	160 196	466 726
	1303	Secrétaire GS-4 (informatique et communications)	126 000	129 780	133 673	389 453
	1399	Total	428 000	440 840	454 065	1 322 905
1600	Voyages officiels					
	1601	Frais de voyage du personnel en mission	15 000	80 000	80 000	175 000
	1699	Total	15 000	80 000	80 000	175 000
1999	Total pour la composante		2 363 000	2 495 440	2 564 903	7 423 343
30	Formation					
3100	Réunions et conférences					
	3101	Réunions régionales	–	–	630 000	630 000
	3102	Groupe de travail à composition non limitée	–	1 200 000	–	1 200 000
	3103	Réunions du Bureau	35 000	35 000	35 000	105 000
	3104	Réunion de la Conférence	–	–	2 500 000	2 500 000
	3105	Groupe de travail spécial	–	–	–	–
	3399	Total partiel	35 000	1 235 000	3 165 000	4 435 000
3999	Total pour la composante		35 000	1 235 000	3 165 000	4 435 000
40	Locaux					
4100	Frais de fonctionnement fixes					
	4101	Frais de fonctionnement	140 000	144 200	148 526	432 726
	4199	Total partiel	140 000	144 200	148 526	432 726
4999	Total pour la composante		140 000	144 200	148 526	432 726
50	Divers					
5200	Trais d'établissement des rapports					
	5201	Frais d'impression et de traduction	10 000	10 000	10 000	30 000
	5202	Publication des textes du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs	20 000	20 000	20 000	60 000
	5299	Total partiel	30 000	30 000	30 000	90 000
5300	Frais divers					
	5301	Divers	50 000	50 000	50 000	150 000
	5399	Total partiel	50 000	50 000	50 000	150 000
5500	Évaluation					
	5501	Évaluation finale	–	–	76 000	76 000
	5499	Total partiel	–	–	76 000	76 000
5999	Total pour la composante		80 000	80 000	156 000	316 000
	Dépenses directement liées au projet		2 618 000	3 954 640	6 034 429	12 607 069
	Dépenses d'appui au programme (13 %)		340 340	514 103	784 476	1 638 919
99	Total général		2 958 340	4 468 743	6 818 905	14 245 988